

Suite à l'approbation du compte-rendu du dernier comité technique datant du 7 novembre 2019, de nombreuses fiches projet ont été développées puis votées lors de ce premier CT 2020.

15 Fiches projet présentées

La première fiche projet concernait la **mise à jour du régime indemnitaire** RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) pour 18 cadres d'emploi des filières techniques et sanitaires et sociales notamment les puéricultrices, les cadres de santé infirmiers, les directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique, les professeurs d'enseignement artistique, les conseillers des APS, les infirmiers territoriaux, les assistants d'enseignement artistique, les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins. Cela sera donc appliqué à partir du 1^{er} septembre prochain sachant que la somme des primes sera identique à celle de l'IFSE. Adopté à l'unanimité

Le plan de formation 2020 a été présenté comme chaque année pour la ville et le CCAS. Des formations au titre du Compte Personnel de Formation pourront être demandées en septembre prochain lors des évaluations à condition que cela passe dans le budget. Adopté à l'unanimité.

La mise à jour du règlement relatif aux remboursements de frais de formation a été adoptée à l'unanimité suivant l'arrêté du 11 octobre 2019.

La mise à jour de la rémunération des vacataires Sécurité Ecole a été adoptée à l'unanimité tenant compte de l'évolution du SMIC au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur COUPEZ a présenté la **création de la fonction de chargé des Affaires immobilières et foncières** au pôle développement adoptée à l'unanimité. Par rapport à la volonté territoriale d'évoluer les projets, il y a nécessité de renforcer la direction. Il est nécessaire au niveau du service foncier qu'il y ait une expertise avec un agent qui ait une formation juridique. Notre section juge que cette fiche de poste est lourde au niveau de la responsabilité juridique engagée.

Madame DIALLO, Directrice du centre social a présenté la fiche concernant **l'organisation du Centre social**, adoptée à l'unanimité. Ce centre socio-culturel en phase de configuration sera ouvert à tous et accessibles le plus facilement possible, chapoté par la CAF qui préconise dans une circulaire du 20 juin 2012, quatre missions principales. En effet, le centre social doit être :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale : ouvert et accessible à tous,
- un lieu d'animation de la vie sociale : l'habitant doit être au cœur du projet ; acteur et citoyen,
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices avec un réel développement du partenariat,
- un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle en développant notamment des animations intergénérationnelles et devenant une structure d'accueil, de rencontres et d'interventions autour de la famille.

Le centre social sera donc un lieu de tous les possibles, n'importe quel habitant peut porter son projet en lien avec une problématique rencontrée.

Un agrément de deux ans est d'abord donné avec des axes principaux à développer, remontés lors du diagnostic territorial en 2017 après concertation auprès des partenaires et des habitants: l'ouverture de la structure vers l'extérieur, la thématique parentalité, la thématique santé et le thématique de l'emploi.

Les horaires de base sont 9h/12h-13h30/17h30 mais pourront être adaptés par rapport à la fréquentation et aux besoins des habitants sur le terrain. Equipe de quatre personnes : la directrice Mme DIALLO, un agent d'accueil avec une fiche de poste très spécifique, un animateur social et un animateur famille qui devra obtenir un diplôme imposé par la CAF. Ce centre sera municipal. La question concernant la gratuité ou la demande d'une adhésion réfléchiée sera étudiée. La transversalité avec les maisons de quartier sera développée par le biais de réunions, la transmission et le développement des projets...



Le centre social sera peut être placé au niveau de la maison de quartier de la ZAC mais rien n'est acté. Quid des agents qui s'y trouvent? RAPPELONS que lors des multiples réunions avec les partenaires et usagers, il avait été convenu que le centre social travaillerait avec les maisons de quartiers existantes, comme le signale d'ailleurs Madame DIALLO. Ce centre devrait être construit à proximité de toutes ces maisons de quartier qui ont un rôle important à jouer dans ce projet en s'appuyant sur un travail en transversalité afin que tous les habitants fréquentant ces maisons de quartier soient représentés... A l'heure où nous finalisons ce tract, nous avons appris que Madame Diallo a pris la décision de quitter ses fonctions en septembre. Les choses étaient cristallisées et n'a donc pas pu mettre les actions prévues dans le cadre de la charte de la mise en œuvre d'un centre social. Elle souligne néanmoins avoir eu un excellent accueil des collègues, des partenaires et de l'équipe municipale et les en remercie. Nous souhaitons donc à Mme Diallo une bonne réussite professionnelle et de nouveaux projets à venir.



La **création de la fonction du responsable technique des cimetières** présentée par Mme LAVARDE a été adoptée à la majorité, le syndicat SUD a voté **contre**. Cette création correspondant au profil de poste de Monsieur GRISON avec des missions qui ont évolué, cette création permet juste de modifier la fiche de poste de celui-ci et de l'acter par le biais du Comité Technique. Nous invitons le Directeur Général des Services, comme nous l'avons signalé dans notre dernier tract, à effectuer une formation de « management » pour certains responsables qui peuvent parfois avoir un vocabulaire et une attitude inadaptés avec leurs agents. C'est pour cette raison que la section sud a voté contre ce projet. Le supérieur hiérarchique engage des responsabilités importantes et doit d'être le garant de la sécurité physique et morale de l'agent, il accompagne et soutient son équipe ! Un responsable de service ne fait pas ce qu'il veut, rappelons qu'il existe un cadre légal et juridique, un responsable n'est donc pas à l'abri de poursuites pénales lorsque le harcèlement moral et/ou physique est avéré. Nous appelons donc le DGS et la DRH à la vigilance car le syndicat SUD le sera et n'hésitera pas à engager les démarches nécessaires. Nous appelons aussi les collègues victimes de ce genre de pratiques à ne pas hésiter à nous en faire part, vous n'êtes pas seul !



L'ouverture et la fermeture des cimetières n'étant plus assurées depuis quelques mois par la police municipale, elle sera maintenant effectuée par les agents du service cimetière :

- en semaine répartition des agents par poste matin et après-midi.
- pour les week-ends et les jours fériés : agent désigné sur la base du volontariat en tenant compte des disponibilités de chacun et avec une mise en œuvre à partir du 31 août prochain. Les agents utiliseront un véhicule mairie situé au cimetière paysager.

Fiche adoptée à l'unanimité.

La **création de la fonction de responsable des archives et de la documentation** recrutement externe sous la responsabilité du Directeur Général des Services a été adoptée à l'unanimité.

La **création de la fonction de chargé de mission auprès du président du CCAS** a été adoptée à l'unanimité. Il semble que ce poste serait déjà attribué à un agent en arrêt maladie. C'est donc pour cela que notre ancien DGS est nouvellement et officiellement directeur du CCAS.

La **création du service des sports et de la jeunesse** a été présentée par Monsieur COLIN est adoptée à l'unanimité. L'objectif de ce regroupement est de renforcer l'offre éducative proposée pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire mais aussi de favoriser les actions éducatives sportives en faveur de l'enfance et de la jeunesse en s'appuyant sur un partenariat accru avec le tissu associatif local.

Monsieur COLIN est responsable du service et non directeur parce qu'il est catégorie B. Madame DUBUS explique qu'il n'y a pas de honte à être responsable de service. Monsieur BILDE ajoute que parfois le cadre B est plus compétent et plus efficace qu'un cadre A. **Apparemment, il y a plusieurs exemples sur la collectivité mais ils n'ont pas été nommés... zut alors !** Il invite les agents à passer des concours et ajoute que l'on peut être fiers car Hénin-Beaumont est l'une des seules collectivités à reconnaître le concours quand l'agent l'obtient ... A vérifier... Un mail a été envoyé au service de la DRH afin de connaître le nombre d'agents ayant passé un concours et le nombre de réussites.

La fiche concernant le **transfert de la compétence des marchés** a été présentée par Monsieur MACHART et Monsieur DE RIGNE et adoptée à l'unanimité. Celle-ci dépendait du service Entreprendre et dépendra à partir du 14 septembre de la police municipale. Cela modifie l'organigramme, les cycles de travail et les profils de poste. Une formation en qualité de régisseur sera nécessaire mais également une formation pour l'utilisation d'une machine.

Certains commerçants étant de plus en plus incontrôlables, Monsieur BILDE ajoute qu'il est plus sécurisant que cela soit géré par un agent assermenté. Monsieur MACHART ajoute que des recrutements de policiers sont en cours et que la formation de certains sera terminée en septembre. Monsieur BILDE précise que deux anciens policiers municipaux sont revenus à Hénin-Beaumont et que deux autres souhaitent le faire... Il ajoute que « l'herbe ne serait donc pas plus **verte ailleurs** ».

Nous aimerions bien qu'elle soit encore « plus verte » à Hénin-Beaumont pour certains des agents notamment ceux qui sont actuellement en arrêt maladie pour dépression. Ils ne sont pourtant pas tous des « Dallongevilliens » comme les surnomment souvent monsieur Bilde et Monsieur le Maire. Nous sommes de tout cœur avec les collègues en arrêt ! Vous n'êtes pas les seuls, nous avons tous un petit surnom, chers collègues !

Rappelons que le pôle entreprendre a subi une transformation fulgurante :

- deux mutations pour « nécessité de service » par lettre AR,
- deux arrêts maladie en très peu de temps,
- et un nouveau directeur fraîchement nommé après les élections...

La **création de la fonction de chargé de la protection animale** présentée par Christophe Declercq et adoptée à l'unanimité. L'idée étant de pouvoir s'assurer que l'animal soit comme un « être sensible » et que le droit de toute personne de détenir des animaux soit accordé sous certaines conditions et sous réserve de ne pas exercer sur eux des mauvais traitements. Cela permettrait de reprendre les campagnes de stérilisations, dossier qui était géré par le CCAS en lien avec les associations, de mettre en place des actions de sensibilisation et de suivre les dossiers de maltraitance animale en coordination avec la Police municipale.

Le transfert de la **compétence fêtes foraines reprise par le service manifestations** présenté par Monsieur PAWLAK et voté à l'unanimité afin d'obtenir une meilleure visibilité en termes de missions. L'agent chargé de cette compétence au sein du pôle entreprendre sera transférée au service manifestations en tant qu'agent d'accueil. L'organisation est encore à définir. Monsieur BILDE ajoute que le fait que ce soit le service entreprendre soit en charge de cette compétence soit « encore une bizarrerie qu'il faut corriger »

L'application du cadre légal du temps de travail des enseignants de l'école de Musique et d'arts plastiques dès septembre 2020 présentée par Monsieur OBRINGER a été votée à l'unanimité. Cette application est déclinée selon trois points essentiels : le respect du statut des enseignants artistiques dans la fonction publique territoriale, la notion d'équité entre fonctionnaires et agents de la FPT et la démocratisation de l'accès à la culture.

Il va donc être ramener au nombre de jours de congés légal les assistants et professeurs territoriaux d'enseignement artistique soit 33 jours de congés et le prorata d'ancienneté pendant les vacances scolaires en majorité en juillet et août en faisant en sorte qu'un total de 50 % de l'effectif soit mobilisable en juillet et août pour intervenir lors d'un centre de loisirs municipal...

Madame DUBUS ajoute que depuis plus de 30 ans, les professeurs bénéficient des congés de l'Education Nationale et partent 189 jours en congé sans même faire signer une feuille de demande de congé et qu'il sera alors possible de dispatcher plus de 3000 heures au bénéfice des habitants mais aussi permettra de développer des ateliers avec le centre social, les jeunes du CAJ, les résidents du foyer Pasteur... Cela concerne 2 agents à l'école d'arts plastiques et à l'école de musique 17 agents.

Une fiche projet a été ajoutée sur table concernant **des modifications du règlement intérieur du CAJ** présentée par Nathalie Gourmet et votée à l'unanimité. Les modifications sont les suivantes :

- Suite aux doléances de la CAF, accueil des jeunes à partir de 9h00 au lieu de 10h mais 9h 12h00 14h 17h par rapport aux subventions allouées et
- l'autre modification : le midi, possibilité d'amener leur repas ou prendre de l'argent pour aller chercher leur repas sous la responsabilité d'un animateur,
- La tarification actuelle est de 15 € l'adhésion annuelle du 1^{er} septembre au 31 août puis 8 € pour les personnes bénéficiant de la CAF: 8 € pour la semaine ce qui représente une somme modique mais qui sera maintenu. La modification concerne juste une demande de participation lorsqu'il y a des sorties organisées.

INFORMATIONS

- La mobilité interne 2020 a été présentée ainsi que la mise à disposition du personnel en 2020. On a été également informé un peu tard à notre sens pour le mois de mai, de la fermeture des services municipaux les 22 mai et 13 juillet. Cela devrait être annoncé en début d'année afin que tous les agents puissent remplir au mieux leur prévisionnel de congé.